

Grainothèque

UNE COLLABORATION BIBLIOTHÈQUE-
MEDIATHÈQUE SIERRE (BMS), LE SATELLITE,
LES JARDINS D'ITAGNE ET BIEN D'AUTRES
PETITES MAINS MOTIVÉES

Kesako?

Une grainothèque est un système d'échange de graines où chacun peut déposer et prendre des graines issues de cultures sans engrais chimique, librement et gratuitement.

Pourquoi faire ?

La grainothèque permet de s'affranchir des semences standardisées qui nécessitent engrais et pesticides, de goûter aux variétés non commercialisées, de développer la biodiversité en milieu urbain, de transmettre les savoir-faire. Elle donne envie de remettre les mains dans la terre (pas besoin d'avoir un jardin pour planter une graine, un pot de yaourt suffit).

Dès le 21 février 2019

presque 100 variétés de semences potagères à pollinisation libre à votre disposition.

Toutes les infos, fonctionnement et activités autour de la grainothèque sur www.bmsierre.ch/grainotheque

Fonctionnement et charte au verso

**Bref, une grainothèque
c'est un geste citoyen
mais c'est surtout bon
pour le moral et la santé !**



bibliothèque
médiathèque

MODE D'EMPLOI :

La grainothèque fonctionne en libre-échange.

Servez-vous mais n'oubliez pas de la nourrir à votre tour !

1) Lisez la charte (ci-dessous)

2) Déposez vos graines dans un sachet (pas de graines F1). Notez sur le sachet

- la date de la récolte

- la provenance

- le nom de la semence

3) Prenez les graines dont vous avez besoin tout en pensant aux autres. Pas de gaspillage, ne prenez que ce que vous pouvez cultiver.

CHARTRE DE LA GRAINOTHEQUE :

Par cette charte, je m'engage à respecter les bonnes pratiques suivantes :

- L'objectif de la grainothèque est de défendre la liberté d'échanger des graines et des savoirs autour du jardinage
- La grainothèque est basée sur le don et le troc entre jardiniers amateurs. Aucun échange commercial n'est possible.
- Peuvent être déposées des graines de fleurs, légumes, aromatiques.
- Les graines doivent être récoltées dans un jardin/potager où n'est utilisé aucun produit de traitement chimique, pesticide et engrais chimique.
- Seules les graines dont la provenance est connue peuvent être recueillies afin d'éviter des graines hybridées.
- Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans une enveloppe en papier sur laquelle sont notés le nom de la variété, le lieu et la date de la récolte.
- Il est possible de donner des surplus de sachets AB (agriculture biologique) achetés dans le commerce.
- Aucune graine F1 n'est admise dans la grainothèque.
- La biodiversité est favorisée en plantant des espèces adaptées à notre région, de préférence locales et dans la mesure du possible des variétés anciennes et rustiques.
- Pour les semences de légumineuses (haricots, pois, lentilles...), il faut impérativement mettre les graines récoltées et bien séchées une semaine dans le congélateur avant de les ensacher, pour éviter la prolifération de bruches, un insecte ravageur dans la grainothèque.
- La grainothèque est un service offert par la Bibliothèque-Médiathèque Sierre (BMS) qui ne peut être tenue pour responsable en cas de non-respect de cette charte par ses utilisateurs.